PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2022

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bussac sur Charente. Elle est disponible sur le site internet https://bussac-sur-charente.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Une fois le budget voté par le conseil municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

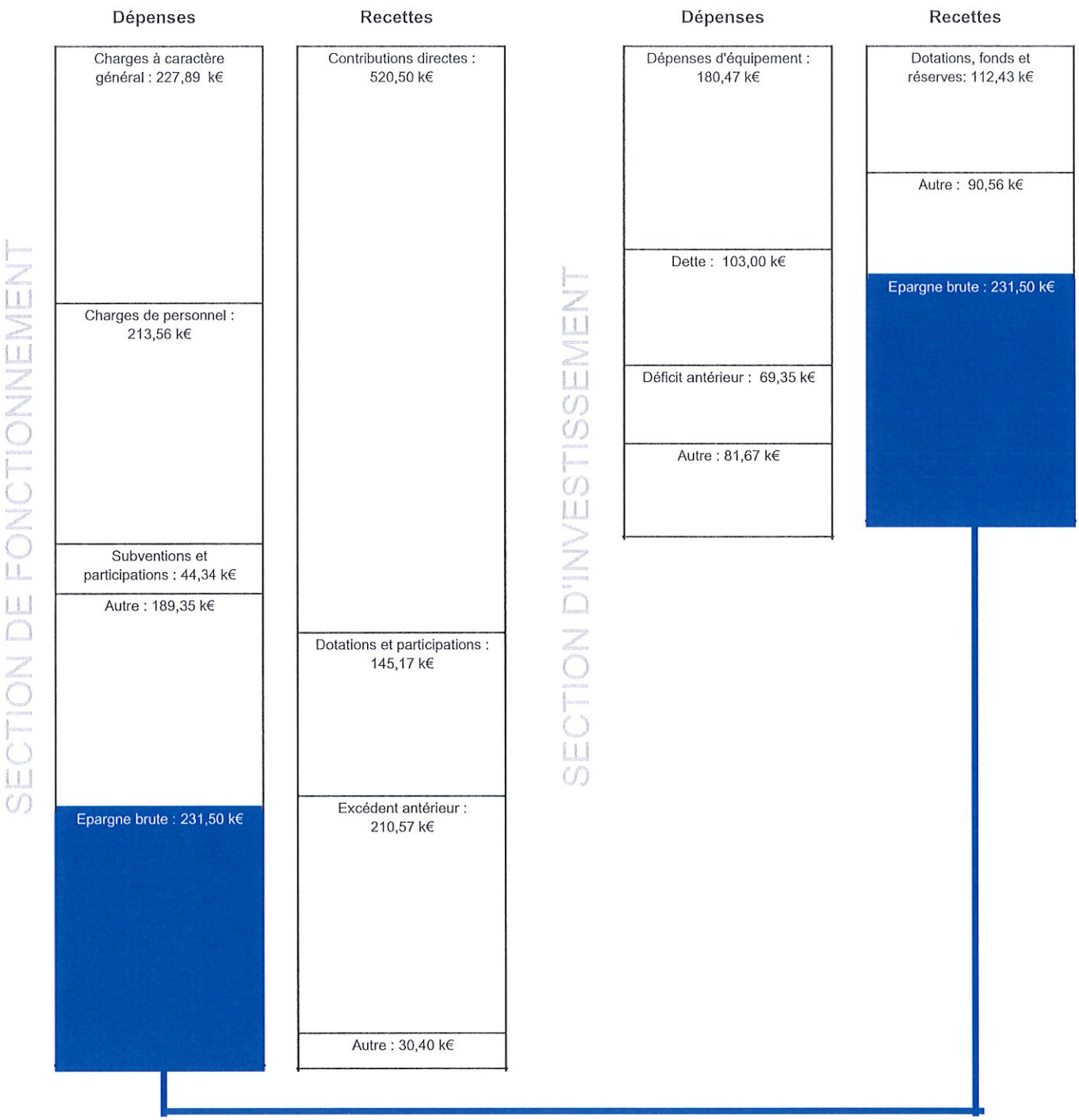
- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
1- MAIRIE DE BUSSAC S/CHARENTE	906 647,29	434 490,22	1 341 137,51
Total	**906 647,29**	**434 490,22**	**1 341 137,51**

** Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211700737–20220414–BP2022COMMUNE–BF
Accusé Réception Préfecture
Reçu le: 15/04/2022
Publication faite le: 15/04/2022

- Représentation graphique du budget principal -



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211700737–20220414–BP2022COMMUNE–BF
Accusé Réception Préfecture
Reçu le: 15/04/2022
Publication faite le: 15/04/2022

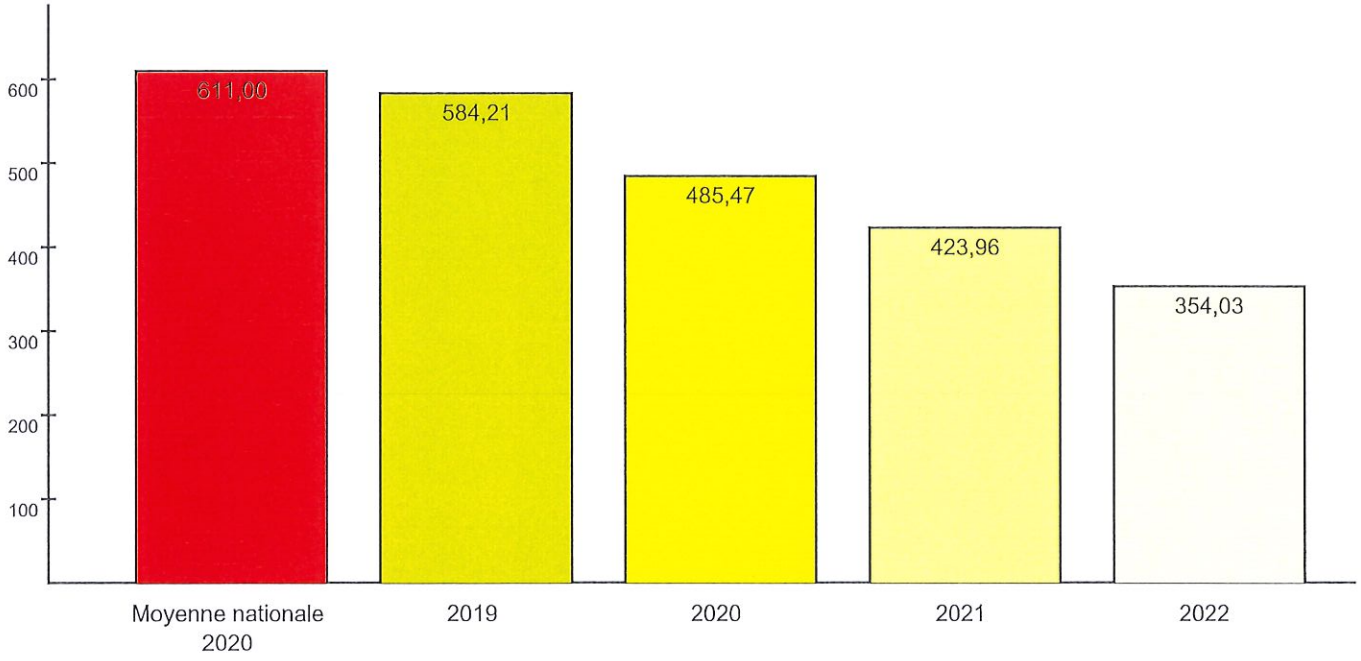
- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
1- MAIRIE DE BUSSAC S/CHARENTE	465 548,03
Total	**465 548,03**

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 1,22 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211700737–20220414–BP2022COMMUNE-BF
Accusé Réception Préfecture
Reçu le: 15/04/2022
Publication faite le: 15/04/2022

- Subventions et participations versées -

Subventions

Organisme	Libellé	Montant
ADMS	SUBVENTION	320,00
APE BUSSAC SAINT VAIZE	SUBVENTION	450,00
COLLEGE AGRIPPA D AUBIGNE	SUBVENTION	400,00
LES RESTAURANTS DU COEUR	SUBVENTION	300,00
MFR DE CRAVANS	SUBVENTION	150,00
MFR SAINT DENIS DU PINS	SUBVENTION	150,00
ONAC	SUBVENTION	70,00
PROTECTION CIVILE	SUBVENTION	500,00
SECOURS CATHOLIQUE DELEGATION DES CHARENTE	SUBVENTION	150,00
SPA DE SAINTES	SUBVENTION	594,45
	TOTAL	**3 084,45**

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017–211700737–20220414–BP2022COMMUNE-BF
Accusé Réception Préfecture
Reçu le: 15/04/2022
Publication faite le: 15/04/2022